

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION À LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 17 JUILLET 2022 À CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité artistique du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite participer aux cérémonies commémoratives de la commune de Créteil ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces cérémonies ; qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Sont créées des vacations pour la participation d'intervenants extérieurs à la cérémonie commémorative de la journée nationale à la mémoire de crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux « Justes » qui se tiendra le dimanche 17 juillet 2022 à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/07/22
Accusé réception le	13/07/22
Numéro de l'acte	DC2022/591
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220616-lmc136283A-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 13 juillet 2022.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe, Adjointe
au Directeur Général des Services,



Signé
Sonia BRUNET-BARAT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/07/22
Accusé réception le	13/07/22
Numéro de l'acte	DC2022/591
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220616-lmc136283A-AU-1-1

Création de vacations dans le cadre de la cérémonie commémorative du 17 juillet 2022

à Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacation	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70€ nets par service
<i>Cérémonie commémorative</i>	<i>5 musiciens</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>17 juillet</i>	<i>140€</i>